

## CCMMEP du 15 juin 2022 Déclaration liminaire des élus Snec-CFTC

Dans son courrier du 3 juin adressé à M. le Ministre, les élus Snec-CFTC ont rappelé un certain nombre de leurs demandes dont :

- Une hausse immédiate de 10 % de tous les salaires. La revalorisation promise du point de la fonction publique se fait attendre alors que l'été approche et que l'inflation atteint 5,2 % sur les 12 derniers mois.
- L'ouverture rapide d'une négociation sur un plan de rattrapage.
- Une attention particulière portée à la rémunération des maîtres délégués.
- Un vrai plan de déprécarisation pour les maîtres délégués.
- Des mesures concrètes pour assurer le droit à la déconnexion.
- Des règles statutaires claires pour éviter l'explosion du temps de travail.

Aujourd'hui, les élus Snec-CFTC demandent des éclaircissements sur les notes du baccalauréat.

Des collègues ont fait remonter des copies écran des notes saisies sur Santorin. Ces copies écran montrent que nombre de notes ont été relevées de plusieurs points en dehors des procédures d'harmonisation puisqu'il ne leur a pas été demandé de modifier leurs notes. Ils n'ont pas non plus été informés que leurs notes seraient modifiées. Selon le Café pédagogique (édition du 14 juin) : « *la quasi-totalité des épreuves de spécialité sont concernées (HGGSP, SES, LLCE, HLP) dans une bonne partie des académies, notamment les 3 académies franciliennes* ».

Pour les élus Snec-CFTC, cette façon de procéder, quand bien même elle serait motivée par la volonté de gommer les inégalités liées aux épreuves, ne peut se faire sans associer les correcteurs.

Certaines pratiques relatives aux CCF interrogent également : dans certains établissements, les collègues qui évaluent leurs élèves ne sont pas autorisés à saisir leurs notes sur le serveur du rectorat ; c'est un personnel de l'équipe de direction qui est chargé de le faire.

Certains soupçonnent une volonté de gonfler artificiellement le niveau des candidats afin de maintenir ou d'augmenter le nombre d'admis (ou le niveau supposé des établissements). S'il s'avérait que ces soupçons étaient fondés, plutôt que d'adapter les notes des candidats, il faudrait s'interroger fortement et urgemment sur les réformes scolaires effectuées afin d'améliorer réellement le niveau des candidats.

Le Snec-CFTC a toujours tenu une position claire sur les réformes :

- Toute réforme doit être évaluée.
- Cette évaluation doit comporter un retour de celles et ceux qui l'appliquent.
- Une baisse du niveau consécutive à une réforme ne peut amener à revoir la notation en conséquence ; elle doit amener à aménager voire à réformer la réforme conformément au principe *Errare humanum est, perseverare diabolicum*.

Les élus Snec-CFTC demandent :

- Que le ministère exprime une position claire sur les prérogatives des correcteurs – qu'il s'agisse d'examens terminaux ou de CCF – et sur les interventions qui ont été faites sur les notes qu'ils ont saisies.
- Que les objectifs en matière d'harmonisation – note moyenne et dispersion autour de la moyenne – soient exprimés clairement aux correcteurs.
- Que les notes ne soient pas modifiées par décision unilatérale sans que les correcteurs aient pu corriger leurs notes par eux-mêmes ou sans qu'ils n'aient explicitement autorisé que leurs notes soient modifiées.
- La création de groupes permanents de suivi des réformes associant les professionnels de l'enseignement.
- La création de groupes de réflexion associant – durablement et non de façon éphémère – les professionnels de l'enseignement aux réformes envisagées.